

MEDITATIONS QUOTIDIENNES

LES JEUNES
ET
LA LOI DE DIEU

JANVIER

PREFACE

Les jeunes ont un amour inné de la liberté, ils la désirent ; il leur faut comprendre qu'ils ne peuvent jouir de cette bénédiction inestimable qu'à travers leur obéissance à la loi divine, seule garante de la véritable liberté. Elle dénonce et condamne ce qui dégrade et asservit l'homme, protégeant ainsi des puissances du mal celui qui la suit. (1)

Bien loin de poser des exigences arbitraires, la loi de Dieu est pour l'homme un rempart, un bouclier. Qui l'accepte est préservé du mal. Et comme la loyauté envers Dieu implique la loyauté envers les hommes, cette loi protège les droits et l'intégrité de chacun ; elle retient les maîtres d'opprimer, les subalternes de désobéir. Elle assure le bien-être de l'homme, dans ce monde et dans le monde à venir. Pour celui qui obéit, elle est le gage de la vie éternelle, car les principes qui la composent sont éternels.

Le Christ vint prouver la valeur des principes divins, en dégager la puissance régénératrice. Il vint nous apprendre à les utiliser, à les mettre en pratique. (2)

(1) Education, p. 323 ; (2) p. 87. [(1) Education, p. 291 ; (2) pp. 76, 77]

Méditations quotidiennes d'après les écrits d'Ellen G. White.

Les jeunes et la loi de Dieu

1^{er} janvier

AVANT LA CREATION DE L'HOMME

A toujours, ô Eternel ! Ta parole subsiste dans les cieux. Psaume 119 : 89.

La loi de Dieu existait avant la création de l'homme. Elle était adaptée à des êtres saints ; les anges eux-mêmes y étaient soumis. Les principes de justice n'ont pas varié depuis la chute. La loi n'a subi aucune diminution ; aucun de ses préceptes n'était sujet à amélioration. Telle qu'elle a existé dès le commencement, telle elle subsistera à travers toute l'éternité. « Depuis longtemps j'ai appris à connaître tes enseignements, a dit le psalmiste ; car tu les as établis pour toujours. » (Psaume 119 : 152, version synodale.)

C'est par cette loi qui gouverne les anges, qui exige la pureté dans les pensées les plus secrètes, dans les désirs et les dispositions, et dont les ordonnances « sont afferemies pour l'éternité » (Psaume 111 : 8), que le monde entier sera jugé au jour de Dieu qui approche. Les transgresseurs peuvent s'imaginer que le Tout-Puissant ne sait pas, qu'il ne voit pas ; il ne les supportera pas indéfiniment. Ils recevront bientôt le salaire de leurs actions, la mort, salaire du péché ; tandis que la nation fidèle, qui aura gardé la loi, sera introduite dans la cité céleste aux portes d'or et sera couronnée d'une joie et d'une vie immortelles, en la présence de Dieu et de l'Agneau.
(1)

(1) Messages Choisis, vol. 1, pp. 257, 258. [Selected Messages, vol. 1, pp. 219, 220]

TRANSMISE DEPUIS ADAM

Et ces commandements, que je te donne aujourd'hui, seront dans ton cœur. Tu les inculqueras à tes enfants, ... Deutéronome 6 : 6, 7.

Dès leur création, Adam et Eve connurent la loi de Dieu et ses exigences. Ses préceptes étaient écrits dans leurs cœurs. Quand ils tombèrent dans le péché, loin de changer sa loi, Dieu conçut un plan qui, mis en œuvre, devait ramener le pécheur à l'obéissance. Il leur promit un Sauveur dont la mort – auguste rançon pour les péchés – serait préfigurée par le sang de victimes symboliques. C'est la preuve que si la loi de Dieu n'avait pas été transgressée, la mort n'aurait jamais existé. Un Sauveur n'aurait pas été nécessaire, pas plus que de sanglants sacrifices pour annoncer sa venue.

Les descendants d'Adam transmirent de père en fils, d'une génération à l'autre, la connaissance de la loi de Dieu. Ceux qui acceptèrent le moyen de salut si gracieusement offert aux hommes, et qui suivirent la voie de l'obéissance furent si peu nombreux, et le monde fut bientôt si corrompu, que, pour le purifier, le déluge devint une nécessité. La loi, conservée par Noé et sa famille, fut communiquée par eux à leurs descendants. Plus tard, les hommes s'étant de nouveau égarés dans le mal, Dieu choisit Abraham dont il déclara : « Abraham a obéi à ma voix et a observé ce que je lui avais ordonné, mes commandements, mes préceptes et mes lois. » (Genèse 26 : 5. (1))

(1) Patriarches et Prophètes, pp. 339, 340. [Patriarchs and Prophets, chapter 32]

LA LOI SUR DES TABLES DE PIERRE

Les tables étaient l'ouvrage de Dieu, et l'écriture était l'écriture de Dieu, gravée sur les tables. Exode 32 : 16.

C'est à lui [Abraham] que fut donné le rite de la circoncision, symbole de consécration à Dieu, d'un engagement à fuir l'idolâtrie et à garder la loi divine. Faute d'avoir tenu cet engagement, et pour s'être laissé entraîner à s'unir aux païens et à suivre leurs pratiques, les descendants d'Abraham furent emmenés en Egypte et réduits en esclavage. Durant leur séjour dans ce pays, leurs relations avec les idolâtres et leur soumission forcée, comme leur contact avec les turpitudes et les erreurs du paganisme, les entraînèrent plus loin encore dans la prévarication. Pour cette raison, après les avoir fait sortir d'Egypte, Dieu les amena au pied du Sinaï. Là, du haut de la montagne enveloppée de sa gloire, entouré de l'armée des anges et au milieu de l'ébranlement de la nature, Dieu fit entendre sa loi à la multitude.

Même alors, il ne la confia pas à la mémoire d'un peuple trop enclin à l'oublier. Pour empêcher que ses saints préceptes ne fussent mélangés à des traditions païennes ou confondus avec des lois ou des traditions humaines, il les écrivit sur des tables de pierre. Et il ne se contenta pas de publier le Décalogue. Le peuple d'Israël s'était montré si disposé à s'égarer que Dieu voulut en quelque sorte fermer l'accès à toutes les tentations. Moïse reçut l'ordre d'écrire des instructions et des statuts où la volonté divine était exprimée en détail. Ces statuts qui se rapportaient aux devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers l'étranger, n'étaient qu'une amplification, un développement des principes énoncés dans les dix commandements. Ils avaient pour but de prévenir toute erreur et de rehausser la sainteté des dix paroles gravées sur la pierre. (1)

(1) Patriarches et Prophètes, pp. 339, 340. [Patriarchs and Prophets, chapter 32]

LA LOI CEREMONIELLE

Prenez ce livre de la loi, et mettez-le à côté de l'arche de l'alliance de l'Eternel, votre Dieu, et il sera là comme témoin contre toi.
Deutéronome 31 : 26.

...Le système sacrificiel confié à Adam avait été perverti par ses descendants. Au cours des rapports prolongés de ceux-ci avec les idolâtres, les rites simples et significatifs divinement prescrits avaient été altérés par un mélange de superstitions et de coutumes païennes. De là les précisions données au Sinaï relatives aux sacrifices. De là aussi, après l'achèvement du tabernacle, les instructions sur les offrandes et les formes du culte à observer au sanctuaire. Ce fut cette loi cérémonielle que Moïse écrivit dans un livre, tandis que les dix commandements prononcés au Sinaï et gravés par Dieu lui-même sur les tablettes de pierre étaient religieusement conservés dans l'arche.

Bien des gens aujourd'hui confondent ces deux lois. Pour prouver que la loi morale est abolie, ils citent, comme s'y rapportant, des passages relatifs à la loi cérémonielle. C'est là une perversion des Ecritures. La distinction entre ces deux lois est simple et claire. Le système cérémoniel se composait, exclusivement, de symboles préfigurant le Sauveur à venir, son sacrifice et son sacerdoce. Cette loi rituelle, ses sacrifices et ses ordonnances et ne devaient être observés par les Hébreux que jusqu'à ce que le type rencontrât l'antitype, à la mort du Messie, l'Agneau de Dieu qui devait « ôter le péché du monde », moment à partir duquel tous les sacrifices devaient cesser. Telle est la loi que Jésus-Christ « a supprimée en la clouant à la croix. » (Colossiens 2 : 14.) (1)

(1) Patriarches et Prophètes, p. 341. [Patriarchs and Prophets, chapter 32)

L'IMMUTABILITE DE LA LOI

Les œuvres de ses mains sont fidélité et justice ; toutes ses ordonnances sont véritables, affermies pour l'éternité, faites avec fidélité et droiture. Psaume 111 : 7, 8.

Jamais la loi morale n'a été un type ou une ombre. Elle existait avant la création de l'homme ; elle subsistera aussi longtemps que le trône de Dieu. Dieu ne pouvait modifier un seul précepte de sa loi en vue de sauver l'homme, la loi étant le fondement de son gouvernement. Elle est immuable, inaltérable, infinie, éternelle. Pour que l'homme pût être sauvé et qu'en même temps l'honneur de la loi fût sauvegardé, il fallait que le Fils de Dieu s'offrît en sacrifice pour le péché. Celui qui n'a pas connu le péché a été fait péché pour nous. Il est mort pour nous au Calvaire. Sa mort montre à la fois le merveilleux amour divin dont l'homme est l'objet et l'immuabilité de sa loi.

Le Christ a déclaré dans le sermon sur la montagne : « Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. » (Matthieu 5 : 17, 18.)

Le Christ a porté la malédiction de la loi, il a été frappé de sa pénalité, il a mis en exécution le plan grâce auquel l'homme est mis en état d'observer la loi de Dieu et d'être agréé à travers les mérites du Rédempteur ; par son sacrifice la loi a été couverte de gloire. Dès lors la gloire de ce qui ne saurait être aboli, - la loi divine des dix commandements, sa règle de justice, - a été pleinement reconnue par ceux qui ont vu la fin de ce qui a été aboli. (1)

(1) Messages Choisis, vol. 1, pp. 282, 283. [Selected Messages, vol.1, pp. 240, 241]

LA LOI NOUS CONDUIT AU CHRIST

Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi ou les prophètes. Je ne suis pas venu abolir, mais accomplir. Matthieu 5 : 17.

Par ces paroles, Jésus repousse les accusations des pharisiens. Sa mission dans le monde consistait à revendiquer les droits sacrés de cette loi qu'on l'accusait de violer. Si la loi de Dieu avait pu être modifiée ou abolie, le Christ n'aurait pas eu besoin de souffrir les conséquences de nos transgressions. Il est venu pour expliquer les relations qui existent entre la loi et l'homme, et pour en illustrer les préceptes par une vie d'obéissance.

C'est parce que Dieu aime l'humanité qu'il a donné ses saints préceptes. Pour nous éviter les résultats de la transgression, il nous révèle les principes de la justice. La loi est l'expression de la pensée divine ; quand nous la recevons en Christ, elle devient notre propre pensée. Elle nous élève au-dessus des désirs et des tendances de notre nature, au-dessus des tentations qui nous font pécher. Dieu veut notre bonheur, et c'est pour nous donner de la joie qu'il nous a communiqué les préceptes de sa loi. ...

Par la loi promulguée au Sinäi, Dieu fit connaître aux hommes la sainteté de son caractère ; il voulait, par contraste, leur faire toucher du doigt leur propre état de péché et faire naître en eux le besoin d'un Sauveur. Tel est l'effet obtenu quand les principes qu'elle renferme sont réalisés dans le cœur par le Saint-Esprit. Cette même œuvre doit se poursuivre. Les principes de la loi ont été manifestés dans la vie du Christ ; lorsque le Saint-Esprit de Dieu touche les cœurs, et que la lumière du Christ montre aux hommes qu'ils ont besoin du sang purificateur et de la justice justifiante, la loi est encore un moyen de nous conduire au Christ afin que nous soyons justifiés par la foi. (1)

(1) Jésus-Christ, pp. 296, 297. [The Desire of Ages, chapter 31]

LES DIX COMMANDEMENTS

Il publia son alliance, qu'il vous ordonna d'observer, les dix commandements ; et il les écrivit sur deux tables de pierre.
Deutéronome 4 : 13.

Ce n'est pas uniquement sous l'auguste majesté du Juge et du Législateur que Jéhovah se révéla, mais aussi sous la figure du compatissant Gardien de son peuple. Ainsi que le démontre le préambule de la loi :

« Je suis l'Eternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude. » (Exode 20 : 2.)

Celui qui articulait maintenant cette loi aux oreilles de son peuple était celui qu'Israël connaissait déjà comme Guide et Libérateur ; celui qui l'avait fait sortir d'Egypte en lui frayant une voie à travers la mer, qui avait englouti le Pharaon et ses armées, et qui s'était ainsi montré supérieur à tous les dieux de l'Egypte.

La loi divine proclamée à ce moment-là n'était pas destinée exclusivement aux Hébreux. Si Dieu leur faisait l'honneur de les en constituer gardiens et dépositaires, c'était pour qu'ils en fissent part à tous les peuples. Les préceptes du décalogue sont donc destinés à toute l'humanité. Ils ont été donnés pour éclairer et gouverner le monde entier. Ces dix préceptes courts, compréhensifs, impératifs, qui renferment les devoirs de l'homme envers Dieu et envers le prochain, sont tous fondés sur le grand principe de l'amour, ainsi formulé : « Tu aimeras l'Eternel, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force. ... Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » (Luc 10 : 27 ; Deutéronome 6 : 4, 5 ; Lévitique 19 : 18.)

Dans les dix commandements, ces deux grands principes sont précisés de façon à s'appliquer aux conditions et aux circonstances de l'homme. (1)

(1) Patriarches et Prophètes, pp. 277, 278. [Patriarchs and Prophets, chapter 27]

LE PREMIER COMMANDEMENT

Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face. Exode 20 : 3.

Seul Dieu, l'Être éternel, incréé, existant par lui-même, à la fois auteur et soutien de tout ce qui existe, a droit à l'adoration et à la vénération suprêmes. Ce commandement interdit à l'homme de donner à n'importe qui et n'importe quoi la première place dans ses affections et son obéissance. Tout ce qui tend à diminuer notre amour pour Dieu, ou qui entrave le service que nous lui devons, devient pour nous un dieu. (1)

Tout adorateur du vrai Dieu doit renoncer à ses idoles. Jésus a dit à un docteur de la loi : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. C'est le premier et le plus grand commandement. » (Matthieu 22 : 37, 38.) Les quatre premiers préceptes du Décalogue exigent que toutes nos affections soient concentrées sur Dieu. Nous devons l'aimer sans partage. Nous ne pouvons progresser dans l'expérience chrétienne qu'après avoir mis de côté tout ce qui nous sépare de Dieu.

Le Chef suprême de l'Eglise, qui a choisi son peuple dans le monde, veut le séparer complètement du monde. Il veut, par l'esprit de ses commandements, attirer à lui ses disciples, tout en les séparant de tout ce qui est mondain. L'amour de Dieu et l'observation de ses commandements sont incompatibles avec l'amitié et avec les plaisirs du monde. Aucun accord entre Christ et Bélial. (2)

(1) Patriarches et Prophètes, p. 278. [Patriarchs and Prophets, chapter 27.]

(2) Messages à la Jeunesse, p. 375. [Messages to Young People, p. 378]

LE SECOND COMMANDEMENT

Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune représentation des choses qui sont en haut dans le ciel, ici-bas sur la terre, ou dans les eaux au-dessous de la terre. Tu ne te prosterner point devant elles, et tu ne les serviras point.... Exode 20 : 4, 5.

Le second commandement défend d'honorer le vrai Dieu par l'intermédiaire d'images ou d'effigies. Un grand nombre de peuples païens ont prétendu que leurs images n'étaient que des figures ou des symboles au moyen desquels ils adoraient la divinité. Or Dieu déclare que ce genre de culte est un péché. ... Par les images, l'esprit, détourné des perfections infinies de l'Éternel, est attiré vers la créature plutôt que vers le Créateur. L'homme se dégrade dans la mesure où est diminuée en lui la conception de Dieu.

Je suis l'Éternel, ton Dieu, un Dieu jaloux...

Les liens intimes qui unissent Dieu et son peuple sont comparés à ceux du mariage. L'idolâtrie est considérée comme un adultère spirituel, le déplaisir qu'elle inspire au Créateur est ici, avec beaucoup d'à-propos, appelé jalousie.

...qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent.

Les enfants portent inévitablement les conséquences de l'inconduite paternelle ou maternelle ; mais ils ne sont punis pour les péchés de leurs parents que s'ils y participent.... Les mauvaises tendances, les appétits pervers, les mœurs relâchées, aussi bien que les maladies et la dégénérescence physique se transmettent, comme un legs fatal, de père en fils,... Ce fait redoutable devrait inspirer aux hommes une crainte salutaire et les éloigner de la voie du péché.

... et qui fais miséricorde jusqu'à mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements.

... Or, à ceux qui le servent fidèlement, le Seigneur promet de faire miséricorde, non seulement jusqu'à la troisième et à la quatrième génération, comme c'est le cas du châtement pour ceux qui le haïssent, mais jusqu'à mille générations. (1)

(1) Patriarches et Prophètes, pp. 278, 279. [P. and P., chapter 27]

LE TROISIEME COMMANDEMENT

Tu ne prendras point le nom de l'Éternel en vain ; car l'Éternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris son nom en vain.
Exode 20 : 7.

Ce commandement ne condamne pas seulement les faux serments et les jurons vulgaires, mais aussi l'emploi du nom de Dieu fait avec légèreté et sans tenir compte de l'effrayante signification qui s'y rattache. C'est déshonorer le Très-Haut que de répéter à tout propos son nom d'une manière irréfléchie dans la conversation ordinaire, ou de le prendre à témoin pour des questions triviales. « Son nom est saint et redoutable » (Psaume 111 : 9.) Chacun devrait faire de la majesté, de la pureté et de la sainteté de Dieu un objet de méditation, au point que, pénétré du sentiment de son auguste caractère, on ne prononce jamais son saint nom qu'avec une profonde vénération. (1)

Certaines personnes pensent que c'est une marque d'humilité que de prier Dieu dans un langage ordinaire, comme si elles s'adressaient à un être humain. Elles profanent le nom de Dieu en mettant dans leurs prières, d'une manière irrespectueuse et sans nécessité, les mots : « Dieu tout-puissant », ces mots redoutables, sacrés, qui ne devraient jamais venir sur nos lèvres sans que nous soyons remplis d'un sentiment de soumission et de crainte... (2)

(1) Patriarches et Prophètes, p. 279. [Patriarchs and Prophets, chapter 27]

(2) Puissance de la grâce, p. 93. [Gospel Workers]

LE QUATRIEME COMMANDEMENT

Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier, et tu feras toute ton œuvre ; mais le septième jour est le repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucune œuvre en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes murs ; car l'Éternel a fait en six jours les cieux, la terre, la mer et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour. C'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié. Exode 20 : 8-11.

Le jour du repos n'est pas introduit ici comme une institution nouvelle, mais comme ayant été fondé lors de la création. L'ordre est donné de s'en souvenir et de l'observer comme mémorial de l'œuvre du Créateur. En appelant Dieu le Créateur des cieux et de la terre, ce commandement le distingue de tous les faux dieux. Ceux qui observent le septième jour montrent par là qu'ils adorent Jéhovah. Tant qu'il y aura des hommes sur la terre pour honorer Dieu, ce jour sera le signe leur allégeance. Le quatrième commandement est le seul, entre les dix, qui mentionne à la fois le nom et le titre du Législateur. Il est par conséquent le seul qui révèle l'autorité dont cette loi émane. Il renferme ainsi le sceau de Dieu, et la signature du Créateur proclame l'authenticité et l'obligation de sa loi.

Ayant donné aux hommes six jours pour travailler, Dieu leur demande d'achever leur ouvrage dans ce laps de temps. Les actes de miséricorde et de nécessité sont permis ce jour-là. Il faut prendre soin des malades en tout temps. En revanche, le travail non indispensable doit y être strictement évité. ... Ceux qui, au jour du repos, s'entretiennent de leurs affaires ou font des projets les concernant, sont, devant Dieu, aussi coupables que s'ils travaillaient. Pour sanctifier le jour du repos, nous ne devons même pas laisser notre esprit s'arrêter sur nos affaires séculières. ... (1)

(1) Patriarches et Prophètes, p. 280. [P. and P. chapter 27]

LE CINQUIEME COMMANDEMENT

Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Éternel, ton Dieu, te donne. Exode 20 : 12.

Les parents ont droit à un degré d'affection et de respect qui n'est dû à aucune autre personne. Dieu les tient responsables des âmes qu'il leur a confiées, et il leur ordonne de tenir sa place auprès de leurs enfants durant les premières années de leur vie. Celui qui rejette l'autorité légitime de ses parents rejette donc l'autorité de Dieu. D'après le cinquième commandement, les enfants doivent non seulement respecter leurs parents et leur obéir, mais encore les entourer d'affection et de tendresse, alléger leur charge, veiller sur leur réputation, et constituer l'appui et la consolation de leur vieillesse. Ce commandement comprend également les égards dus aux pasteurs et magistrats, comme à tous ceux auxquels Dieu a confié quelque autorité.

Parlant de ce précepte, l'apôtre Paul écrit que « c'est le premier commandement accompagné d'une promesse » (Ephésiens 6 : 2.) Pour Israël, qui s'attendait à entrer bientôt dans le pays de Canaan, la promesse envisageait une longue vie dans ce bon pays. Mais elle va plus loin : elle s'adresse à tout l'Israël de Dieu auquel est promise la vie éternelle sur une terre purifiée de la malédiction du péché. (1)

(1) Patriarches et Prophètes, pp. 280, 281. [Patriarchs and Prophets, chapter 27]

LES SIXIEME, SEPTIEME ET HUITIEME COMMANDEMENTS

Tu ne tueras point. Exode 20 : 13.

Toute injustice tendant à abrégier la vie ; tout esprit de haine ou de vengeance ; toute colère qui pousse à commettre des actions préjudiciables au prochain ou même seulement à lui désirer du mal – car « quiconque hait son frère est un meurtrier » (1 Jean 3 : 15.) – tout égoïsme qui fait négliger les soins dus aux indigents et aux malades, toutes ces choses constituent, à des degrés divers, des violations du sixième commandement. (1)

Tu ne commettras point d'adultère. Exode 20 : 14.

Ce commandement prohibe non seulement toute action impure, mais aussi les désirs et les pensées sensuelles, comme tout ce qui peut tendre à les exciter. Plus que la pureté de la vie extérieure, Dieu nous demande celle des pensées secrètes et des émotions du cœur. Jésus-Christ, qui nous apprend la portée étendue de la loi de Dieu, déclare que la pensée ou le regard coupable est un péché aussi réel que l'acte lui même. (2)

Tu ne déroberas point. Exode 20 : 15.

Cette défense s'applique à des péchés tant privés que publics. Le huitième commandement interdit la chasse à l'homme, la traite des esclaves, les guerres de conquête. Il condamne le larcin et le vol avec effraction. Il exige une stricte probité dans les plus petits détails de la vie. Il défend de surfaire en matière commerciale et exige le paiement des justes dettes et des salaires. Il enseigne que tout acte consistant à tirer avantage de l'ignorance, de la faiblesse ou du malheur d'autrui est enregistré dans les livres célestes à l'égal de la fraude. (3)

(1) (2) (3) Patriarches et Prophètes, pp. 281, 282. [Patriarchs and Prophets, chapter 27]

LES NEUVIEME ET DIXIEME COMMANDEMENTS

Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain. Exode 20 : 16.

Sous le titre de « faux témoignages » viennent se placer toutes déclarations inexactes sur n'importe quel sujet, toute tentative et tout dessein de tromper notre prochain. Par un regard, un mouvement de la main, une expression du visage, on peut mentir aussi effectivement que par des paroles. Toute exagération intentionnelle, toute insinuation ayant pour but de donner une idée erronée, voire le récit de certains présentés de manière à induire en erreur, constitue un mensonge. Ce précepte interdit tout ce qui tend à compromettre la réputation du prochain par l'altération de la vérité, par des soupçons nuisibles, par la calomnie ou la médisance. La suppression intentionnelle de la vérité, qui porterait préjudice à quelqu'un, est elle-même une violation du neuvième commandement. (1)

Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui soit à ton prochain. Exode 20 : 17.

En interdisant le désir égoïste qui engendre l'acte coupable, le dixième commandement attaque la racine même de tous les péchés. Celui qui, par obéissance à la loi de Dieu, s'interdit jusqu'au désir illégitime de posséder ce qui appartient à autrui ne se rendra pas coupable d'actes condamnables à l'égard de ses semblables. (2)

(1) (2) Patriarches et Prophètes, p. 282. [Patriarchs and Prophets, chapter 27]

LA LOI EST L'EXPRESSION DE LA PENSÉE DE DIEU

Oh ! si tu étais attentif à mes commandements ! Ton bien-être serait comme un fleuve, et ton bonheur comme les flots de la mer. Esaïe 48 : 18.

Dans la loi des dix commandements il convient de voir, non pas tant l'aspect prohibitif, mais plutôt l'aspect miséricordieux. Ses prohibitions garantissent sûrement le bonheur dans l'obéissance. Reçue en Christ, cette loi produit en nous la pureté de caractère qui fera notre allégresse pendant l'éternité. Nous contemplons en elle la bonté de Dieu qui en révélant aux hommes les principes immuables de la justice voudrait nous préserver des maux résultant de la transgression.

Nous ne devons pas nous imaginer Dieu comme impatient de punir le pécheur de ses péchés. Le pécheur attire la punition sur lui-même. Ses actions déclenchent une série de circonstances dont le résultat est inévitable. Chaque acte de transgression réagit sur le pécheur, modifiant son caractère, et facilitant des transgressions ultérieures. En choisissant le péché les hommes se séparent de Dieu, se coupent du canal des bénédictions : il en résulte nécessairement ruine et mort.

La loi est l'expression de la pensée de Dieu. Quand nous la recevons en Christ, elle devient notre pensée. Elle nous élève au-dessus des désirs et des tendances de notre nature, au-dessus des tentations qui entraînent au péché. « Il y a beaucoup de paix pour ceux qui aiment ta loi, et il ne leur arrive aucun malheur. » (Psaume 119 : 165.)

L'injustice est incompatible avec la paix ; les méchants sont en guerre avec Dieu. Tandis que celui qui reçoit en Christ la justice de la loi se trouve en harmonie avec le ciel. « La bonté et la vérité se sont rencontrées ; la justice et la paix se sont embrassées. » (Psaume 85 : 11, versions synodale.) (1)

(1) Messages Choisis, vol. 1, pp. 276, 277. [Selected Messages, vol. 1, p. 235]

NOTRE FEUILLE DE ROUTE

Ouvre mes yeux, pour que je contemple les merveilles de ta loi.
Psaume 119 : 18.

Dieu nous a donné sa Parole pour nous permettre de nous rendre compte par nous-mêmes de ce qu'il attend de nous. Un docteur ayant demandé à Jésus : 'Que dois-je faire pour hériter la vie éternelle ?' le Sauveur le renvoya aux Ecritures : 'Qu'est-il écrit dans la loi ? Qu'y lis-tu ?' L'ignorance n'excusera ni jeunes ni vieux ; elle n'épargnera le châtement qui s'attache à la transgression de la loi de Dieu à aucune personne ayant entre les mains un exposé fidèle de cette loi, de ses principes et de ses exigences. Les bonnes intentions ne suffisent point : ce n'est pas assez de croire bien faire, ou de faire ce que le pasteur nous conseille. Quand le salut de notre âme est en jeu, nous devons nous livrer à des recherches personnelles. La force de nos convictions et notre certitude que le pasteur est dans la vérité ne constituent pas un fondement suffisant pour notre destinée éternelle. Nous avons en main une feuille de route signalant tous les poteaux indicateurs de la voie qui mène au ciel ; nous sommes donc inexcusables si nous marchons sur des suppositions.

Le premier et le plus important devoir de tout être raisonnable, c'est d'apprendre par les Ecritures ce qu'est la vérité ; c'est de marcher dans la lumière, et d'encourager ses semblables à faire de même. Nous devons chaque jour étudier la Bible avec diligence, nous arrêtant avec soin sur chaque pensée et comparant les versets entre eux. Avec l'aide de Dieu, nous acquerrons ainsi des opinions personnelles, sans perdre de vue que nous devons en répondre personnellement devant Dieu. (1)

(1) La tragédie des siècles, pp. 648, 649. [The Great Controversy, chapter 37]

JESUS EST VENU POUR ACCOMPLIR LA LOI

Voici, je viens avec le rouleau du livre écrit pour moi. Je veux faire ta volonté mon Dieu ! Et ta loi est au fond de mon cœur. Psaume 39 : 8, 9.

La loi divine, telle qu'elle est présentée dans les Ecritures, a de vastes exigences. Chaque principe en est saint, juste et bon. La loi place les hommes sous son obligation par rapport à Dieu ; elle atteint les pensées et les sentiments ; elle produira la conviction du péché chez quiconque reconnaîtra ses transgressions. Si la loi ne concernait que la conduite extérieure, les hommes ne se sentiraient pas fautifs à cause de leurs mauvaises pensées, leurs désirs et leurs desseins coupables. Mais la loi exige que l'âme elle-même soit pure et l'esprit saint, que pensées et sentiments soient en accord avec la règle de l'amour et de la justice.

Par ses enseignements le Christ a montré la vaste portée des principes de la loi promulguée au Sinaï. Il a fait une application vivante de la loi dont les principes restent à tout jamais la grande règle de la justice, par laquelle tous seront jugés au grand jour où se tiendra le jugement, et où les livres seront ouverts. Il est venu accomplir toute justice ; en tant que chef de l'humanité il a montré à l'homme comment agir de même, s'acquittant scrupuleusement de chaque devoir envers Dieu. Personne n'est contraint de perdre le ciel, vu la mesure de grâce offerte à tout homme. Quiconque s'y efforce peut atteindre à la perfection du caractère. Ceci constitue le vrai fondement de l'alliance nouvelle offerte par l'Evangile. La loi de Jéhovah est l'arbre ; l'Evangile est la floraison parfumée et le fruit portés par cet arbre. (1)

(1) Messages Choisis, vol. 1, pp. 248, 249. [Selected Messages, vol. 1, pp. 211, 212]

LA LOI ET L'EVANGILE

Ne vous conformez pas au monde présent, mais soyez transformés par le renouvellement de l'intelligence, afin que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu : ce qui est bon, agréable et parfait.
Romains 11 : 2.

« Nous tous qui, le visage découvert, contemplons comme dans un miroir la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, de gloire en gloire, comme par le Seigneur l'Esprit. » (2 Corinthiens 3 : 18.) Le Christ est l'avocat du pécheur. Ceux qui acceptent son Evangile le contemplent à visage découvert. Ils comprennent quelle a été sa mission par rapport à la loi et ils rendent hommage à la sagesse et à la gloire de Dieu manifestées par le Sauveur. La gloire du Christ éclate dans la loi, qui est la transcription de son caractère ; son pouvoir transformateur agit dans l'âme jusqu'à ce que les hommes soient amenés à lui ressembler. Ils deviennent participants de la nature divine et vont sans cesse croissant à l'image du Sauveur, avançant pas à pas, se conformant toujours plus à la volonté de Dieu, jusqu'à atteindre à la perfection.

Il existe une parfaite harmonie entre la loi et l'Evangile. Ils s'appuient mutuellement. Avec toute sa majesté la loi affronte la conscience ; elle fait sentir au pécheur combien il a besoin du Christ en tant que propitiation pour le péché. L'Evangile reconnaît l'autorité et l'immutabilité de la loi. « Je n'ai connu le péché que par la loi », déclare Paul (Romains 7 : 7). Le sentiment du péché, provoqué par la loi, jette le pécheur aux pieds du Sauveur. Dans son besoin l'homme peut invoquer le puissant argument fourni par la croix du Calvaire. Il peut s'approprier la justice du Christ, communiquée à tout pécheur repentant. « Je ne mettrai pas dehors celui qui vient à moi. » (Jean 6 : 37.) « Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité. » (1 Jean 1 : 9.) (1)

(1) Messages Choisis, vol. 1, p. 283. [Selected Messages, vol. 1, p. 241]

CE QUE PAUL PENSAIT DE LA LOI

La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon.
Romains 7 : 12.

Voici le témoignage de Paul au sujet de la loi : ‘Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? [C’est dans l’homme que réside le péché, non dans la loi.] Loin de là ! Mais je n’ai connu le péché que par la loi. Car je n’aurais pas connu la convoitise, si la loi n’eût dit : Tu ne convoiteras point. Et le péché, saisissant l’occasion, produisit en moi par le commandement toutes sortes de convoitises ; car sans loi le péché est mort. Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. Ainsi, le commandement qui conduit à la vie se trouva pour moi conduire à la mort. Car le péché saisissant l’occasion, me séduisit par le commandement, et par lui me fit mourir.’ (Romains 7 : 7-11.)

Le péché n’a pas tué la loi ; il a tué l’esprit charnel de Paul. ‘Maintenant, dit-il, nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons dans un esprit nouveau, et non selon la lettre qui a vieilli.’ (Romains 7 : 6.) ‘Ce qui est bon a-t-il donc été pour moi une cause de mort ? Loin de là ! Mais c’est le péché, afin qu’il se manifestât comme péché en me donnant la mort par ce qui est bon, et que, par le commandement, il devînt condamnable au plus haut point.’ (Romains 7 : 13.) ‘La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon.’ (Romains 7 : 12.) Paul appelle l’attention de ses lecteurs sur la loi violée, et leur montre en quoi ils sont coupables. Il les instruit comme un bon maître d’école et leur montre comment revenir à une attitude d’obéissance envers Dieu. (1)

(1) Messages Choisis, vol. 1, pp. 249, 250. [Selected Messages, vol. 1, pp. 212, 213]

LA LOI EST UN PEDAGOGUE

Conduis-moi dans le sentier de tes commandements ! Car je l'aime. Psaume 119 : 35.

Il n'y a ni sûreté, ni repos, ni justification dans la transgression de la loi. Aucun homme ne peut espérer être trouvé innocent devant Dieu, en paix avec lui par les mérites du Christ, aussi longtemps qu'il persiste à pécher. Il doit mettre fin à ses transgressions et devenir loyal et sincère. Quand le pécheur se regarde dans le grand miroir moral, il aperçoit ses défauts de caractère. Il se voit tel qu'il est, taché, souillé, condamné. Il sait que la loi ne peut aucunement enlever la culpabilité ou pardonner le transgresseur. Il doit aller plus loin. La loi n'est qu'un pédagogue pour nous conduire au Christ. Il doit porter ses regards sur le Sauveur qui se charge de nos péchés. Dès que le Christ lui est révélé sur la croix du Calvaire, succombant sous le poids des péchés du monde entier, le Saint-Esprit lui montre l'attitude de Dieu à l'égard de tous ceux qui se repentent de leurs transgressions. 'Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.' (Jean 3 : 16.)

Chacun de nous doit prendre garde, plus qu'il ne l'a jamais fait, à un 'Ainsi dit le Seigneur'. Il y a des personnes qui manquent de loyauté à l'égard de Dieu, qui profanent son saint sabbat, qui ergotent sur les plus claires déclarations de la Parole, qui tordent le sens des Ecritures, et font en même temps des efforts désespérés pour justifier leur désobéissance par l'Ecriture. Mais la Parole condamne de telles pratiques, tout comme elle condamnait les scribes et les pharisiens contemporains du Christ. Il nous faut savoir ce qu'est la vérité. Imiterons-nous les pharisiens ? Nous tournerons-nous du plus grand Maître que le monde ait jamais connu pour adopter des traditions, des maximes et des paroles d'hommes ? (1)

(1) Messages Choisis, vol. 1, pp. 250, 251. [Selected Messages, vol. 1, pp. 213, 214]

CONSEQUENCES QU'ENTRAINE LA TRANSGRESSION DE LA LOI

Car le salaire du péché, c'est la mort ; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Christ Jésus notre Seigneur. Romains 6 : 23.

La connaissance dont Dieu voulait priver nos premiers parents c'était la connaissance de la culpabilité. En acceptant les affirmations de Satan, qui étaient fausses, ils introduisirent la désobéissance et la transgression dans notre monde. Cette désobéissance à un commandement explicite de Dieu, cette acceptation du mensonge de Satan amenèrent un déluge de maux sur le monde. Satan a poursuivi l'œuvre commencée en Eden. Il a travaillé diligemment pour obtenir que l'homme accepte les affirmations de Satan comme des arguments contre Dieu. Il s'est opposé aux efforts du Christ tendant à restaurer l'image de Dieu en l'homme et à lui imprimer la ressemblance de Dieu.

... La famille humaine se trouve en difficulté pour avoir transgressé la loi du Père. Mais Dieu n'abandonne pas le pécheur avant de lui avoir montré le remède au péché. Le Fils unique de Dieu est mort pour nous donner la vie. Le Seigneur a accepté ce sacrifice consenti en notre faveur comme notre substitut et notre garantie, à condition que nous recevions le Christ et que nous croyions en lui. Le pécheur doit s'approcher du Christ avec foi, s'approprier ses mérites, déposer ses péchés sur Celui qui s'offre à les porter, et recevoir son pardon. C'est pour cela que le Christ est venu dans le monde. Ainsi la justice du Christ est imputée au pécheur repentant et croyant. Celui-ci devient membre de la famille royale, enfant du Roi céleste, héritier de Dieu, cohéritier du Christ. (1)

(1) Messages Choisis, vol. 1, pp. 251, 252. [Selected Messages, vol. 1, pp. 214, 215]

OBEIR A LA LOI DE DIEU OU LA TRANSGRESSER ?

...J'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis la vie, afin que tu vives, ..., pour aimer l'Eternel, ton Dieu, pour obéir à sa voix,... Deutéronome 30 : 19, 20.

En tant que Régisseur suprême de l'univers, Dieu a constitué des lois non seulement pour le gouvernement de tous les êtres vivants mais aussi pour les opérations de la nature. Toutes choses, grandes ou petites, animées ou inanimées, doivent obéir à des lois invariables qui ne peuvent être méconnues. Aucune exception à cette règle, car rien de ce qu'a fait la main divine n'a été oublié par l'intelligence divine. Mais alors que tout dans la nature est soumis à des lois naturelles, l'homme seul, en tant qu'être intelligent, est sujet à répondre à la loi morale, dont il est capable de comprendre les exigences. A l'homme seul, couronnement de la création, Dieu a donné une conscience apte à comprendre les exigences sacrées de la loi divine, et un cœur capable de l'aimer en la déclarant sainte, juste et bonne. Aussi une obéissance prompte et parfaite est-elle exigée de l'homme. Néanmoins Dieu ne le force pas à obéir, lui laissant sa liberté d'agent moral.

Il en est peu qui comprennent le sujet si important de la responsabilité personnelle de l'homme. Chacun de nous peut obéir et vivre, ou bien transgresser la loi de Dieu, défier son autorité et recevoir la punition méritée. Aussi la question se pose avec force à chaque âme : Obéirai-je à la voix céleste, aux dix paroles prononcées au Sinaï, ou me joindrai-je à la multitude qui foule aux pieds cette loi flamboyante ? Ceux qui aiment Dieu trouveront leurs délices à obéir à ses commandements, à faire ce qui lui plaît. Mais le cœur naturel hait la loi divine et déclare la guerre à ses saintes exigences. Les hommes ferment leurs âmes à la lumière divine ; ils refusent de la suivre alors qu'elle brille sur eux. Ils sacrifient la pureté du cœur, la faveur de Dieu et l'espoir du ciel à des satisfactions égoïstes ou à des gains mondains. (1)

(1) Messages Choisis, vol. 1, pp. 253, 254. [Selected Messages, vol. 1, pp. 216, 217]

NE PAS DEMOLIR LE DIVIN BARRAGE

Celui qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux. Matthieu 5 : 19.

Cette déclaration revient à dire que « le plus petit dans le royaume des cieux » n'y entrera pas. Celui qui transgresse volontairement un commandement n'en observe aucun, ni en esprit, ni en vérité. « Car quiconque observe toute la loi, mais pêche contre un seul commandement, devient coupable de tous. » (Jacques 2 : 10.)

Ce n'est pas l'importance de la désobéissance qui détermine la gravité du péché, mais le fait de s'écarter, si peu que ce soit, de la volonté de Dieu, car cet acte implique une communion entre l'âme et le péché et montre que le cœur est partagé dans son service. La transgression est un reniement virtuel de Dieu, une rébellion contre les lois de son gouvernement.

... Chaque fois que les hommes veulent suivre leurs propres desseins, ils s'opposent à Dieu. Ils n'auront point de place dans le royaume des cieux car ils sont en guerre avec les principes mêmes du ciel. En se détournant de la volonté de Dieu, ils se rangent du côté de Satan, l'ennemi de Dieu et de l'homme. Ce n'est ni par une parole, ni par beaucoup de paroles, mais par toutes les paroles qui sortent de la bouche de Dieu que l'homme vivra. Nous n'en pouvons négliger un seul mot, si insignifiant qu'il nous paraisse, et nous sentir en sécurité. Il n'est pas de commandement qui ne soit pour le bien et le bonheur de l'homme pendant cette vie et dans la vie éternelle. L'obéissance à la loi de Dieu est comme une digue protégeant l'homme contre le mal. Celui qui, à un endroit quelconque, démolit le divin barrage, a, par ce fait, anéanti la protection qui l'entourait ; il a frayé un chemin qui permettra à l'ennemi de venir commettre ses ravages. ...

L'amour de Dieu est la base de chaque précepte de sa loi, et celui qui en transgresse un seul travaille à son malheur et à sa ruine. (1)

(1) Une vie meilleure, pp. 66-68. [Thoughts from the Mount of Blessing]

LA LOI DE L'ÉTERNEL EST PARFAITE

La loi de l'Éternel est parfaite. Psaume 19 : 8.

« La loi de l'Éternel est parfaite », a dit le psalmiste. Qu'elle est magnifique dans sa simplicité, son ampleur et sa perfection, la loi de Jéhovah ! Elle est si brève que l'on peut aisément apprendre par cœur chacun de ses préceptes, et cependant à portée assez vaste pour exprimer toute la volonté de Dieu, et pour s'appliquer non seulement aux actions extérieures, mais aussi aux pensées, aux intentions, aux désirs et aux émotions du cœur, ce dont les lois humaines sont incapables, car elles ne s'occupent que des actions extérieures. Un transgresseur peut réussir à cacher ses méfaits ; quelque criminel qu'il soit, - voleur, meurtrier ou adultère, - la loi humaine ne saurait le condamner comme coupable aussi longtemps qu'il n'a pas été découvert. La loi de Dieu prend note de la jalousie, de l'envie, de la haine, de la malice, de la vengeance, de la convoitise, de l'ambition qui sourdent dans l'âme sans avoir encore trouvé à se traduire en action extérieure, parce que la volonté y était, mais l'occasion a manqué. Et ces émotions coupables seront prises en considération au jour où « Dieu amènera toute œuvre en jugement, au sujet de tout ce qui est caché, soit bien, soit mal. » (Ecclésiaste 12 : 16.) (1)

La loi de Dieu atteint les mobiles secrets qui, bien que coupables, sont souvent pris à la légère, alors qu'ils sont la base du caractère et ce qui permet de le juger. C'est le miroir dans lequel le pécheur doit se regarder s'il veut pouvoir apprécier sainement son caractère moral. Quand il se voit condamné par cette grande règle de justice, il doit sans retard se repentir de ses péchés et rechercher le pardon à travers le Christ. Négligeant ce devoir plusieurs tentent de briser le miroir qui révèle leurs défauts, et d'annuler la loi qui signale les imperfections de leur vie et de leur caractère. (2)

(1) Messages Choisis, vol. 1, pp. 254 ; (2) pp. 256, 257. [Selected Messages, vol. 1, p. 217 ; (2) pp. 219, 220]

LA LOI DE DIEU EST SIMPLE

La révélation de tes paroles éclaire, elle donne de l'intelligence aux simples. Psaume 119 : 130.

La loi de Dieu est simple, facile à comprendre. Il y a des hommes qui se vantent orgueilleusement de ne croire que ce qu'ils comprennent ; ils oublient que la vie humaine et la nature dans ses manifestations de la puissance divine recèlent des mystères que la philosophie la plus profonde, les recherches les plus étendues sont impuissantes à expliquer. Aucun mystère, en revanche, dans la loi de Dieu. Tous peuvent comprendre les grandes vérités qu'elle renferme. L'intelligence la plus faible peut en saisir les règles ; le plus ignorant peut régler sa vie et former son caractère d'après cette règle divine. Si les enfants des hommes voulaient obéir à ces lois dans toute la mesure de leur capacité, ils gagneraient une force intellectuelle et une faculté de discernement qui leur feraient mieux comprendre les desseins et les plans de Dieu. Ce progrès se poursuivrait non seulement dans cette vie-ci, mais jusque dans l'éternité ; en effet, aussi loin que nous avançons dans la connaissance de la sagesse et de la puissance de Dieu, l'infini reste encore devant nous.

La loi divine nous demande d'aimer Dieu par-dessus tout et notre prochain comme nous-mêmes. Là où cet amour ne s'exerce pas, la plus haute profession de foi n'est que pure hypocrisie. « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. C'est le premier et le plus grand commandement. Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépend toute la loi et les prophètes. » (Matthieu 22 : 37-40.), a dit le Christ. (1)

(1) Messages Choisis, vol. 1, p. 255. [Selected Messages, vol. 1, p. 218]

OBEISSANCE A LA LOI

Mais celui qui a plongé les regards dans la loi parfaite, la loi de liberté, et qui persévère, non pas en l'écouter pour l'oublier, mais en la pratiquant activement, celui-là sera heureux dans son action même. Jacques 1 : 25.

La loi exige une parfaite obéissance. « Quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous. » (Jacques 2 : 10.) Aucun de ces dix préceptes ne peut être transgressé sans qu'il y ait déloyauté envers le Dieu du ciel. Dévier tant soit peu de ses exigences, par négligence ou volontairement, constitue un péché, et tout péché expose le pécheur à la colère de Dieu. L'obéissance était la seule condition à remplir par l'ancien Israël pour bénéficier de l'accomplissement des promesses qui assuraient les plus grands privilèges au peuple de Dieu ; l'obéissance à la loi attirera aujourd'hui les plus riches bénédictions sur les individus et les nations, les mêmes bénédictions auxquelles les Hébreux auraient pu participer.

L'obéissance à la loi est essentielle, non seulement à notre salut, mais aussi à notre bonheur et à celui des personnes qui sont en rapport avec nous. « Il y a beaucoup de paix pour ceux qui aiment ta loi, et il ne leur arrive aucun malheur. » (Psaume 119 : 165.) Ainsi s'exprime la Parole inspirée. Et voici que l'homme, cet être fini, veut présenter au monde cette loi sainte, juste et bonne, cette loi de liberté, que le Créateur a adaptée aux besoins de l'homme, comme si c'était un joug d'esclavage, que personne ne saurait porter. Mais c'est le pécheur pour qui la loi est un joug pénible à porter ; c'est le transgresseur qui ne sait découvrir aucune beauté dans ses préceptes. C'est qu'en effet, l'affection de la chair « ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas. » (Romains 8 : 7.) (1)

(1) Messages Choisis, vol. 1, pp. 255, 256. [Selected Messages, vol. 1, pp. 218, 219]

LA LOI DE LA LIBERTE

Parlez et agissez en hommes qui doivent être jugés selon une loi de liberté. Jacques 2 : 12.

Toute âme qui refuse de se donner à Dieu se place sous la domination d'une autre puissance. Elle ne s'appartient plus. Elle peut parler de liberté ; en réalité elle se trouve dans l'esclavage le plus abject. Elle n'aperçoit pas la beauté de la vérité, dominée qu'elle est par Satan. Alors qu'elle se flatte de n'obéir qu'aux décisions de son propre jugement, elle est soumise à la volonté du prince des ténèbres. Le Christ est venu pour briser les entraves de l'esclavage du péché qui enserrant l'âme. « Si donc le Fils vous rend libres, vous serez réellement libres. » « La loi de l'Esprit de vie en Christ-Jésus t'a libéré de la loi du péché et de la mort. » (Romains 8 : 2.)

Aucune contrainte dans l'œuvre de la rédemption. Aucune force extérieure n'intervient. Placé sous l'influence de l'Esprit de Dieu, l'homme est libre de choisir qui il veut servir. Lors du changement qui se produit au moment où une âme se livre au Christ, cette âme a le sentiment d'une entière liberté. C'est l'âme elle-même qui bannit le péché. ...

L'affranchissement de l'homme n'est possible qu'à une condition : devenir un avec le Christ. « La vérité vous rendra libres », or le Christ est la vérité. Le péché ne peut triompher qu'en affaiblissant l'esprit et en supprimant la liberté de l'âme. Se soumettre à Dieu c'est se retrouver soi-même, - avec la vraie gloire et la dignité humaine. La loi divine à laquelle nous sommes assujettis c'est « la loi de la liberté. » (Jacques 2 : 12.) (1)

(1) Jésus-Christ, pp. 462, 463. [The Desire of Ages, chapter 51]

UNE PREUVE D'AMOUR

Si vous m'aimez, vous garderez mes commandements. Jean 14 : 15.

Il [le Sauveur] sauve les hommes, non pas dans le péché, mais du péché ; et ceux qui l'aiment montreront leur amour par l'obéissance.

Toute vraie obéissance procède du cœur. Le Christ mettait tout son cœur dans ce qu'il faisait. Si nous le voulons, il s'identifiera tellement avec nos pensées et nos aspirations, il rendra nos cœurs et nos esprits tellement conformes à sa volonté, qu'en lui obéissant nous ne ferons que suivre nos propres impulsions. La volonté, épurée et sanctifiée, trouvera son plus grand bonheur à le servir. Quand nous connaissons Dieu comme il est possible de le connaître, notre vie deviendra une obéissance continuelle. Si nous apprécions le caractère du Christ, si nous sommes en communion avec Dieu, le péché nous devient odieux.

De même que le Christ, dans son humanité, a observé la loi, nous pouvons également le faire si nous nous saisissons de sa force. Mais nous ne devons pas nous décharger de notre responsabilité sur d'autres, attendant que ceux-là nous disent comment nous devons agir. Il ne faut pas que nous demandions conseil aux hommes ; c'est le Seigneur qui nous enseignera notre devoir. Si nous venons à lui avec foi, il nous révélera ses mystères, à nous personnellement... Ceux qui sont décidés à ne rien faire, en quelque domaine que ce soit, qui puisse déplaire à Dieu, sauront quelle ligne de conduite ils doivent suivre en toute occasion. Ils recevront non seulement de la sagesse, mais de la force. Comme le Christ l'a promis, il leur communiquera l'énergie nécessaire pour obéir et pour servir... « Quoi que ce soit que nous demandions, nous le recevons de lui, parce que nous gardons ses commandements, et que nous faisons ce qui lui est agréable. » (1 Jean 3 : 22.) (1)

(1) Jésus-Christ, pp. 671, 672. [The Desire of Ages, chapter 73]

APPRENDRE A FAIRE LE BIEN

Rachetez le temps, car les jours sont mauvais. Ephésiens 5 : 16.

La loi de Dieu nous condamne, non seulement à cause de ce que nous faisons, mais aussi à cause de ce que nous ne faisons pas. Nous ne devons pas chercher à nous justifier alors que nous omettons de faire ce que la loi demande. Non contents de cesser de mal faire, nous devons apprendre à faire le bien. Dieu nous a dotés de facultés qui doivent être employées à faire de bonnes œuvres ; si ces facultés ne sont pas mises à l'œuvre, nous serons certainement traités de serviteurs méchants et paresseux. Il se peut que nous n'ayons pas commis de graves péchés enregistrés contre nous dans les livres du ciel ; mais nous sommes condamnés pour n'avoir pas accompli des actes purs, bons, élevés et nobles, et avoir démontré par là que nous n'avons pas mis à profit les talents à nous confiés. (1)

Plusieurs se font illusion quant à leur condition réelle devant Dieu. Ils se félicitent du mal qu'ils n'ont pas fait, et ne pensent pas aux actions nobles et généreuses que Dieu attendait d'eux, et qu'ils n'ont point accomplies. Il ne suffit pas d'être un arbre dans le jardin de Dieu. Il faut porter du fruit. Le Seigneur nous tient pour responsables de tout le bien que nous aurions pu faire avec le secours de sa grâce. Dans les livres du ciel, ceux qui ne répondent pas à son attente sont notés comme des arbres occupant inutilement le terrain. Et pourtant, le cas de ces personnes n'est pas encore désespéré. Un Dieu compatissant adresse encore ce pressant et touchant appel à ceux qui ont méconnu la miséricorde de Dieu et abusé de sa grâce : « Réveille-toi, toi qui dors, relève-toi d'entre les morts, et Christ t'éclairera. Prenez donc garde de vous conduire avec circonspection... Rachetez le temps, car les jours sont mauvais. » (Psaume 119 : 99, 104.) (2)

(1) Messages Choisis, vol. 1, p. 257. [Selected Messages, vol. 1, p. 220]

(2) La tragédie des siècles, p. 652. [The Great Controversy, chapter 37]

L'UNIQUE REGLE DU JUGEMENT

Écoutons la fin du discours : crains Dieu et observe ses commandements. C'est là ce que doit tout homme. Car Dieu amènera toute œuvre en jugement, ... Ecclésiaste 11 : 15, 16.

C'est au coup de minuit que Dieu manifeste sa puissance pour délivrer son peuple. Le soleil paraît dans tout son éclat. Des signes et des prodiges se suivent en succession rapide. Les méchants observent cette scène avec terreur, tandis que les justes admirent les gages de leur délivrance. Tout dans la nature semble avoir abandonné sa marche ordinaire. Les cours d'eau cessent de couler. De lourds et sombres nuages se lèvent et s'entrechoquent. Au milieu d'un ciel irrité, on distingue un espace clair, d'une gloire indescriptible ; la voix de Dieu en sort semblable au bruit des grandes eaux, et proclame : « C'en est fait ! » (Apocalypse 16 : 17.)

...Une éclaircie dans les nuages permet de voir une étoile dont l'éclat est quadruplé en raison des ténèbres qui l'encadrent. Aux fidèles, elle parle de foi et de joie, mais de justice et de colère aux transgresseurs de la loi de Dieu. ...

On voit alors dans le ciel une main tenant deux tables de pierre superposées. Le prophète l'avait dit : « Les cieux publieront sa justice, car la justice de Dieu, proclamée au milieu des tonnerres et des flammes du Sinaï comme le seul guide de la vie, est maintenant révélée aux hommes comme l'unique règle du jugement. Les tables de pierre s'écartent ; on y reconnaît les précepte du décalogue tracés comme par une plume de feu ; les dix paroles de Dieu, concises, compréhensibles, souveraines, se présentent aux yeux de tous les habitants de la terre. Les caractères en sont si clairs que chacun peut les lire...

Il est impossible de dépeindre l'angoisse et le désespoir de ceux qui ont foulé aux pieds les exigences divines. Le Seigneur leur avait donné sa loi. Ils auraient pu la méditer et y découvrir leurs défauts pendant qu'il était encore temps de se convertir et de se réformer. (1)

(1) La tragédie des siècles, pp. 690, 691, 693. [The Great Controversy, chapter 4]

LA LOI DE DIEU EXALTEE

Enseigne-leur les ordonnances et les lois ; et fais-leur connaître le chemin qu'ils doivent suivre, et ce qu'ils doivent faire. Exode 18 : 20.

Le Seigneur, le Dieu du ciel, ne déversera pas ses jugements sur la terre afin de punir la désobéissance et la rébellion avant d'avoir envoyé ses messagers pour l'en avertir. Le temps de grâce ne prendra pas fin avant que le message n'ait été distinctement proclamé. La loi de Dieu doit être exaltée ; le caractère réel et sacré de ses revendications doit être présenté au monde afin que chacun ait l'occasion de se ranger pour ou contre la vérité. Toutefois, dans sa miséricorde, Dieu abrègera cette œuvre. Le message de la justice du Christ doit retentir d'un bout à l'autre de la terre pour préparer la voie du Seigneur et pour révéler la gloire de Dieu. Alors l'œuvre du troisième ange prendra fin. ...

« Il est écrit », ce sont là les paroles de vérité, le message que nous devons proclamer. Aucun ange à l'épée flamboyante ne se trouve devant cet arbre de vie. Tous ceux qui le désirent peuvent prendre de son fruit. Aucune puissance au monde ne peut les en empêcher. Tous peuvent en manger et vivre à jamais. (1)

Dieu invite tous les hommes à approfondir davantage les exigences de sa loi. Sa Parole est sacrée, infinie. La cause de la vérité doit briller comme un flambeau. Une étude sérieuse de cette Parole nous fera connaître la vérité. Le péché et l'erreur ne pourront subsister, mais la loi de Dieu triomphera. ... Les chrétiens doivent chercher leur lumière dans la Parole de Dieu, et avec foi communiquer cette lumière à ceux qui vivent dans les ténèbres. (2)

(1) Témoignages pour l'Eglise, vol. 2, pp. 434, 435. [Testimonies for the Church, vol. 6, p. 19]

(2) Témoignages pour l'Eglise, vol. 3, pp. 375, 376. [Testimonies for the Church, vol. 9, p. 64]

[The Desire of Ages, chapter 73]